



Solidaire
depuis 1921

Principes pour une utilisation éthique de l'intelligence artificielle générative au sein de la CSN

Guide d'orientation destiné aux salarié-es, cadres,
dirigeantes et dirigeants du mouvement CSN



Si vous avez des questions quant à la compréhension de ce guide d'orientation, vous pouvez communiquer avec le Service des ressources humaines et de formation au : SRH-formation@csn.qc.ca

Rédaction

Julie Audet
Service de recherche et de condition féminine — CSN

Contribution

Julien Laflamme
Comité exécutif de la CSN

Francis Morin
Service des ressources humaines et de formation — CSN

François Thivierge
Syndicat des travailleuses et travailleurs de la CSN

Cindy Vanier
Service des ressources humaines et de formation — CSN

Révision et édition

Lyne Tessier
Service de recherche et de condition féminine — CSN
Services des communications — CSN

Illustration

Luc Melanson

Conception graphique

Stéphane Huot

Production

Confédération des syndicats nationaux

À l'intention des salarié-es, cadres, dirigeantes et dirigeants de la CSN et ses organisations affiliées.

Les avancées technologiques transforment rapidement nos méthodes de travail et de collaboration. Parmi ces changements, l'intelligence artificielle (IA) s'intègre de façon croissante à ces méthodes de travail.

Au cours de l'année 2025, le comité mixte à la formation a avalisé le mandat reçu à l'attention du module de formation des salarié-es et soutien aux équipes de développer une formation sur Copilot pour approfondir la compréhension de l'intelligence artificielle générative et avoir une approche éthique dans son utilisation. C'est dans ce contexte que les parties ont collaboré à la mise sur pied d'un guide d'orientation destiné aux salarié-es, cadres, dirigeantes et dirigeants du mouvement CSN, intitulé *Principes pour une utilisation éthique de l'intelligence artificielle générative au sein de la CSN*.

Il est important de préciser que ce document n'a aucune vocation coercitive. Il ne s'agit pas d'un manuel de procédures ou d'une politique, mais bien d'un guide d'accompagnement et de soutien, qui énumère des exemples de bonnes pratiques et contient des recommandations. Notre objectif est de développer et de favoriser les bonnes pratiques quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative en conformité avec nos valeurs.

L'IA ne remplace pas votre expertise ; elle vient la compléter. Ce guide a été conçu après plusieurs consultations des salarié-es et élu-es de la CSN pour vous aider à vous y retrouver avec l'utilisation de l'intelligence artificielle générative. Il vient appuyer une formation offerte par le module formation des salarié-es et soutien aux équipes à laquelle nous vous recommandons grandement d'assister.

Nous encourageons les équipes de travail à s'approprier la formation et le guide en vue de faire les discussions appropriées en équipe.

Bonne lecture



Nathalie Arguin
Secrétaire générale de la CSN



Mathieu Murphy-Perron
Président du STTCSN

Pour une utilisation éthique de l'intelligence artificielle générative à la CSN

Le bien-être humain est au cœur de l'engagement syndical et de la défense des droits des travailleuses et des travailleurs. Il est essentiel que l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG) dans le cadre de notre travail n'aille pas à l'encontre de nos valeurs ni ne remplace les humains. Bien que l'IAG puisse s'avérer un outil utile, son utilisation implique néanmoins des risques importants sur la qualité de notre travail, sur nos conditions d'exercice, sur la justice sociale et sur l'environnement.

Nous avons donc une responsabilité individuelle et collective quant à une utilisation éthique de l'intelligence artificielle générative, d'où la nécessité de produire ce guide. L'objectif est de prendre conscience de ce pour quoi l'on souhaite utiliser l'IAG ou non, quels sont les potentiels impacts et quelles sont les principales orientations qui devraient nous guider dans nos choix.

Le guide d'orientation s'adresse aux personnes salariées, cadres, dirigeantes et dirigeants de la CSN et à ses organisations affiliées. Il s'appuie sur six grands principes fondamentaux. L'ordre dans lequel ils apparaissent ne constitue pas une forme de hiérarchisation, il est plutôt suggéré pour faire une analyse globale. Pour chacun des principes, le guide propose des questions afin de faciliter la réflexion et la prise de décision ainsi que des recommandations ou des exemples de bonnes pratiques quant à l'utilisation de l'IAG. On retrouve également en annexe des informations à propos de quand et comment indiquer l'utilisation de l'IA générative. À noter que le contexte évolutif des changements technologiques fait en sorte que les questions, les recommandations et les exemples pourraient être adaptés ou ajoutés au fil du temps.

Six grands principes pour une utilisation éthique de l'IA générative :

1. La prudence
2. L'expertise et l'autonomie professionnelle
3. La protection des renseignements personnels et la confidentialité des informations
4. La responsabilité et la transparence
5. Le travail en équipe et le bien-être au travail
6. La justice sociale et la sobriété numérique

Définitions de l'IA et de l'IA générative

- **L'intelligence artificielle (IA) :** Désigne l'ensemble des techniques qui permettent à une machine de simuler l'intelligence humaine, notamment pour apprendre, prédire, prendre des décisions et percevoir le monde environnant.¹
- **L'intelligence artificielle générative (IAG) :** Système informatique qui utilise des modèles d'IA probabilistes pour générer automatiquement des contenus variés (texte, image, voix, musique, vidéo, présentation, etc.) en réponse à une requête faite par une personne utilisatrice.²

¹ La déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'IA

² Guide du ministère de l'Éducation — L'utilisation pédagogique, éthique et légale de l'intelligence artificielle générative

1.

La prudence



L'intelligence artificielle générative (IAG) est souvent perçue comme un outil utile qui vient faciliter notre travail ; son utilisation comporte néanmoins des risques considérables. Parmi ceux qui sont largement reconnus, il y a le manque de fiabilité des résultats, la reproduction de biais idéologiques ou discriminatoires, les enjeux quant à la sécurité des données et la protection de la vie privée, les problèmes de transparence, la perte cognitive, l'effritement de la relation humaine, les impacts négatifs sur la justice sociale, les coûts environnementaux... À cela s'ajoute un contexte incertain dans lequel nous ne sommes pas en mesure de prédire toutes les répercussions ni de contrôler de manière fiable les systèmes d'intelligence artificielle. Les risques et l'incertitude plaident en faveur de la prudence et d'une approche basée sur un principe de précaution.

Exemples de bonnes pratiques

→ Vous pourriez être interpellé de plus en plus souvent par une personne représentante syndicale qui a utilisé l'IAG pour préparer sa question et ses arguments. La rapidité à laquelle la personne est parvenue à ces informations et le degré de détails générés peuvent la conduire à exiger une confirmation aussi rapide de votre part. Il est donc important de la sensibiliser quant au principe de prudence et de la mettre en garde contre une confiance excessive en l'IA. Il vous faudra expliquer les risques d'erreur et l'importance du processus de vérification. Effectuer un travail complet et pouvoir mettre à profit son expertise et son expérience professionnelle afin de répondre adéquatement aux besoins nécessitent du temps.

→ Il est pertinent de se questionner à chaque utilisation de l'IAG, car le contexte peut amener des réponses différentes. Ainsi, l'utilisation de l'IAG pour une tâche précise peut s'avérer utile dans un contexte, mais déconseillée dans un autre. Par exemple, vous pourriez souhaiter utiliser Copilot de votre compte CSN pour traduire en français un extrait d'un document de référence pour mieux le comprendre tout en étant conscient d'un certain risque d'inexactitude. En revanche, l'utiliser pour traduire en anglais un document officiel de la CSN pourrait ne pas être recommandé en fonction de la politique sur la traduction de la CSN ou des lignes d'équipe existantes à ce sujet.

Exemples de questions à se poser avant d'utiliser l'IAG pour une tâche spécifique

- Pour quelles raisons est-ce que je souhaite recourir à l'IAG ? Existe-t-il d'autres options pour parvenir aux mêmes résultats ?
- Est-ce que j'ai identifié les risques ou les conséquences néfastes possibles de l'utilisation de l'IAG ? Par exemple, quels sont les risques au niveau de la sécurité des informations ou quelle serait la portée de résultats discriminatoires ou erronés générés par l'IAG ?
- En fonction de mon analyse des risques, est-ce que j'ai pris des mesures appropriées pour les éviter ?
- Est-ce que l'utilisation que je souhaite faire de l'IAG est conforme aux lignes d'équipe, aux politiques et aux pratiques en vigueur à la CSN ? (Par exemple : la Politique de protection des renseignements personnels, le Code d'éthique, la Politique d'édition ou la directive concernant la qualité du français et la clarté du texte prévoyant la correction par un ou une employé-e de bureau.)¹
- Est-ce que j'ai tendance à utiliser un vocabulaire attribuant des qualités humaines à l'IA pouvant mener à un faux sentiment de confiance ?

¹ Pour consulter les diverses politiques à la CSN, voir le Guide de travail interfédérations sur l'intranet.

2.

L'expertise et l'autonomie professionnelle



L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG) doit toujours se faire dans une perspective de soutien au travail et non de remplacement de notre expertise professionnelle. L'accessibilité à différents outils d'IAG et leur rapidité d'exécution peuvent s'avérer très attrayantes. Or, l'utilisation de l'IAG n'est pas sans impacts sur notre capacité d'analyse, de jugement ou d'apprentissage. Elle peut même entraîner une dépendance technologique. Rappelons qu'il n'y a aucune obligation de recourir à l'IAG. Ce choix relève de l'autonomie professionnelle pourvu que son usage soit conforme aux grands principes de ce guide et aux politiques de la CSN.

Exemples de bonnes pratiques

→ Vous choisissez d'utiliser Copilot de votre compte CSN pour vous aider à faire le résumé d'un texte que vous avez rédigé. Vous prenez le temps nécessaire pour réviser l'ébauche afin de vous assurer qu'il n'y a pas d'erreurs, mais aussi pour vérifier que les éléments les plus importants et les principaux messages sont présents dans le résumé. Vous indiquez également que l'outil Copilot a été utilisé dans la production du résumé. Rappelez-vous que, tout au long du processus, c'est vous qui maîtrisez le dossier et qui êtes gardien de la rigueur.

→ Vous vous questionnez à savoir si utiliser l'IAG pour rédiger une clause de convention collective, un grief ou une plaidoirie vous permettra de gagner du temps. En prenant en compte le temps pour vérifier les sources, pour vous assurer qu'il n'y a pas d'erreurs, pour adapter l'ébauche au contexte particulier du syndicat et reprendre les termes et le vocabulaire de la convention collective, pour chercher si des éléments pertinents sont absents et pour préparer l'argumentaire, vous vous rendez compte qu'il n'y a peut-être pas de véritable gain de temps. Toutes ces étapes sont essentielles lorsqu'on utilise l'IAG. Elles contribuent, tout comme la rédaction, à développer votre expertise et votre savoir-faire comme personne conseillère syndicale.

Exemples de questions à se poser avant d'utiliser l'IAG pour une tâche spécifique

- Est-ce qu'utiliser l'IAG me permet de simplifier mon travail ou d'effectuer des tâches qui seraient autrement difficilement réalisables ?
- En utilisant l'IAG pour une tâche, y a-t-il un risque de morceler mon travail, de limiter ma capacité d'analyse, de perdre une ou des compétences ou de me priver d'une occasion d'apprentissage ?
- Si j'utilise l'IAG pour une tâche spécifique, est-ce que je suis en mesure de vérifier le contenu généré ? Suis-je en mesure de défendre ou d'expliquer une recommandation qui en découle ?
- Est-ce que dans mes requêtes, j'ai l'habitude de demander des références et de les vérifier ?
- Est-ce que je ressens de la pression pour utiliser l'IAG afin de travailler plus vite ou de prendre plus de dossiers ?

Recommandation

→ Il est recommandé de ne jamais utiliser l'IAG si vous n'avez pas les compétences ni les connaissances nécessaires pour valider le contenu généré.

« Une confiance excessive dans les systèmes d'IA peut entraîner une baisse de l'esprit critique et limiter la diversité de la pensée, étouffant ainsi la créativité et l'innovation et aboutissant à des analyses partielles ou incomplètes. »

— Extrait du guide sur l'utilisation de l'IA générative du gouvernement du Canada

3.

La protection des renseignements personnels et la confidentialité des informations



Exemples de bonnes pratiques

→ Dans votre analyse préalable à l'utilisation de l'IAG, particulièrement lorsqu'il y a des informations confidentielles, vous consultez la Politique de protection des renseignements personnels de la CSN pour vous assurer que l'utilisation de l'IAG pour la tâche que vous souhaitez faire exécuter respecte nos engagements et nos obligations légales.

→ Quand vous utilisez Copilot, vous vérifiez toujours l'identifiant de votre profil — en bas à gauche de votre écran — pour vous assurer d'être connecté à votre compte CSN et non à un compte personnel ou public.

En tant qu'organisation syndicale, nous avons des obligations légales quant à la protection des renseignements personnels et du respect de la vie privée. Il est donc essentiel que l'utilisation éventuelle de l'intelligence artificielle générative (IAG) permette de s'y conformer. L'évaluation du volet sécuritaire de l'IAG est également indispensable compte tenu du caractère souvent stratégique de la nature de notre travail.

Exemples de questions à se poser avant d'utiliser l'IAG pour une tâche spécifique

- Est-ce que le système que je souhaite utiliser est sécuritaire ? Est-ce un outil approuvé par la CSN ?
- Les informations que je souhaite partager ou générer avec l'IAG sont-elles de nature confidentielle ou stratégique ?
- Est-ce que je sais comment les informations et les données transmises à l'IAG sont utilisées, stockées et partagées ?
- Si je souhaite que des données personnelles soient traitées par l'IAG, est-ce que je suis en mesure d'assurer que les obligations légales sont respectées ? Est-ce qu'il y a eu consentement libre et éclairé de la ou des personnes concernées ? Est-ce que les données seront utilisées aux seules fins pour lesquelles il y a eu consentement ?

Recommandation

→ Si vous souhaitez vous servir de l'IAG, il est recommandé d'utiliser M365 Copilot de votre compte CSN. La licence Microsoft pour la CSN assure que les requêtes demeurent en circuit fermé, que les données seront protégées et que les informations fournies ou générées ne serviront pas à entraîner leurs modèles de base.

Mise en garde !

La plupart des plateformes que l'on retrouve sur le web, comme ChatGPT, Gemini, Claude, Midjourney ou Dall-E, conservent les requêtes et les données saisies et peuvent les utiliser pour l'entraînement de leurs modèles. Il y a donc un risque réel que vos informations soient « régurgitées » dans de futures requêtes. Cette expression est utilisée dans le contexte de l'IA générative lorsque les résultats se rapprochent énormément aux données d'entraînement.

L'utilisation de ces applications comporte de grands risques pouvant entraîner de graves problèmes quant à la confidentialité des renseignements personnels et des informations stratégiques.

4.

La responsabilité et la transparence



Exemple de bonnes pratiques

→ Lorsque vous utilisez l'IAG, vous prenez en note comment et à quelles étapes l'IAG a été utilisée. Pour ce faire, vous pouvez conserver vos requêtes, la version produite avec l'aide de l'IAG ainsi que la version finale que vous avez validée. Ces suivis méthodiques renforcent la responsabilité humaine et facilitent l'explication de la contribution de l'IAG en cas de question*.

*L'outil Copilot a été utilisé pour aider à la rédaction de cet exemple (2026).

La responsabilité quant au contenu généré par l'intelligence artificielle générative (IAG) ou à des décisions qui en découlent doit toujours reposer sur un humain — l'IAG ne peut être tenue responsable d'erreurs, de préjudices ou de manquements aux lois. Le principe de responsabilité peut s'avérer d'autant plus difficile en fonction du degré d'opacité de la « boîte noire » du système utilisé, c'est-à-dire de la difficulté, voire à l'impossibilité de comprendre les processus internes et les décisions prises par les algorithmes. Par ailleurs, il est important que l'utilisatrice ou l'utilisateur fasse connaître que l'IAG a été utilisée ou explique comment elle l'a été ; cela permet de renforcer le lien de confiance.

Exemples de questions à se poser avant d'utiliser l'IAG pour une tâche spécifique

- Est-ce que j'ai les compétences et les connaissances nécessaires pour vérifier la validité du contenu généré par l'IAG en réponse à ma requête ? Suis-je en mesure de vérifier s'il y a respect de la propriété intellectuelle ou absence de préjugés, de discrimination ou de diffamation ?
- Dans quelle mesure suis-je capable d'expliquer des décisions ou des conseils s'ils découlent d'une analyse ou de contenu générés par l'IAG ?
- Quelles seraient les conséquences d'une erreur découlant de l'utilisation de l'IAG ?
- Dans une perspective de transparence, est-ce que je sais comment indiquer que l'IAG est (ou a été) utilisée (avertissement, mention, référence...)?
- Est-ce que je me sens suffisamment outillé pour utiliser adéquatement l'IAG dans le cadre d'une tâche précise, tant au niveau technique, légal et éthique ?

Recommandations

→ La CSN offre une formation sur M365 Copilot. Cette session permet de démystifier l'IA et d'aborder certains enjeux éthiques. On y propose des exemples de bonnes pratiques pour une utilisation éthique ainsi que des conseils pour une utilisation efficace de Copilot. Il est recommandé de suivre cette formation.

→ Il est recommandé d'indiquer que l'IAG est (ou a été) utilisée dans le cadre de votre travail. Pour ce faire, référez-vous à l'outil de la CSN *Quand et comment indiquer l'usage de l'intelligence artificielle générative*, présenté en annexe.

5.

Le travail en équipe et le bien-être au travail



Exemples de bonnes pratiques

→ À la CSN, il y a une directive qui stipule que les documents doivent avoir été révisés par une ou un employé-e de bureau afin de s'assurer de la qualité du français et de la clarté du texte. Ainsi, même si vous avez utilisé Copilot en partie pour vous aider à rédiger ou à corriger votre texte, vous transmettez votre document à votre collaboratrice ou à votre collaborateur. La personne employée de bureau portera un regard humain sur la compréhension du texte et la cohérence des idées. Elle connaît le vocabulaire de la CSN et la culture de l'organisation, maîtrise la politique d'édition, les consignes d'utilisation des logos et autres guides (rédaction inclusive, féminisation, présentation des mémoires, etc.). Le travail en équipe, c'est aussi la mise en commun de nos expertises.

→ Vous souhaitez utiliser Copilot de votre compte CSN pour la rédaction d'un compte rendu d'une rencontre afin de simplifier votre travail, mais ce choix peut entraîner des répercussions sur les autres. Il est donc essentiel de demander le consentement des personnes qui participeront à la rencontre en leur expliquant comment l'IAG sera utilisée et ce qu'elle nécessite. Par exemple, si cela implique l'enregistrement des conversations. Dans un tel cas, il est fort possible que des personnes puissent ressentir un malaise et ne pas vouloir y consentir. Il est donc important de créer un espace de discussion où les gens peuvent exprimer leur opinion librement et sans contrainte sur l'utilisation de l'IAG et les conséquences potentielles sur leur travail ou leur bien-être.

Le principe du travail en équipe est au cœur de l'organisation du travail à la CSN. Ancré dans nos façons de faire, il a pour objectifs la satisfaction des membres de l'équipe dans le respect des valeurs du mouvement, le relèvement du niveau de compétence, l'engagement de chaque membre de l'équipe dans son travail et l'amélioration de la complémentarité interéquipes. L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG) devrait se faire dans l'optique d'accroître le bien-être et les conditions de travail. Son utilisation ne devrait pas contribuer à augmenter le stress, la charge de travail, la précarité, la perte d'emploi ou induire un sentiment d'intrusion lié à l'environnement numérique.

Exemples de questions à se poser avant d'utiliser l'IAG pour une tâche spécifique

- Est-ce que j'ai déjà discuté avec mes camarades d'équipe de l'utilisation de l'IAG pour certaines tâches particulières? L'utilisation que je souhaite en faire est-elle conforme aux lignes d'équipe, s'il y en a?
- Est-ce que mon choix d'utiliser l'IAG peut entraîner des impacts sur le travail des autres? Si oui, lesquels?
- En utilisant l'IAG, est-ce que j'effectue le travail de quelqu'un d'autre?
- Est-ce qu'en utilisant l'IAG, il y a un risque de dévaluer le travail de quelqu'un d'autre ou son expertise professionnelle?
- Ai-je tendance à vouloir utiliser l'IAG pour répondre à mes questions au lieu de consulter des camarades?
- Est-ce que le recours à l'IAG a pour effet de réduire mes interactions avec les autres?

Recommandation

→ Les éléments du présent guide ont été développés pour répondre au plus grand nombre de situations. Il est recommandé que chaque équipe ou service de la CSN ait des discussions pour établir, à partir des six principes énoncés, des lignes d'équipe sur l'utilisation de l'IAG qui seraient adaptées à leur travail et à leurs tâches spécifiques.

6.

La justice sociale et la sobriété numérique



La conception et l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG) doivent se faire dans une perspective de développement durable. Elles devraient contribuer à créer une société juste et équitable tout en assurant une soutenabilité écologique. Or, plusieurs problèmes éthiques et leurs conséquences sur la justice sociale sont observés. Pensons notamment aux conditions de travail déplorables des personnes affectées à l'entraînement des systèmes, à la reproduction de biais discriminatoires, à l'accroissement des inégalités face à la technologie, à la concentration de la richesse et du pouvoir dans les grandes entreprises américaines du numérique, à la désinformation ou aux attaques à la démocratie. De plus, la fabrication d'appareils numériques nécessite plusieurs ressources et leur utilisation est également très énergivore en plus de contribuer à l'émission de gaz à effet de serre et de consommer beaucoup d'eau douce. D'où un appel à la sobriété numérique.

Exemples de bonnes pratiques

→ Conscient des impacts écologiques des systèmes utilisant l'IA générative, vous optez pour des façons de faire qui ont un coût environnemental moindre. Par exemple, en utilisant un moteur de recherche traditionnel, en employant des images libres de droits, en vous servant de la fonction « Aide » d'une application ou en désactivant la fonction IA de vos applications.

→ Il existe plusieurs autres moyens pour réduire son empreinte environnementale liée à l'utilisation d'outils numériques. Parmi les gestes le plus accessibles, vous pouvez : supprimer les courriels inutiles, compresser les fichiers lourds avant de les envoyer, vous connecter sur le wifi, baisser la luminosité des écrans, fermer les onglets inactifs, empêcher le lancement automatique des vidéos sur les réseaux sociaux, réduire la qualité des vidéos, fermer/débrancher les appareils lorsqu'ils ne sont pas utilisés, gérer le cycle de vie de l'équipement informatique...

Exemples de questions à se poser avant d'utiliser l'IAG pour une tâche spécifique

- Est-ce nécessaire d'utiliser l'IAG ? Y a-t-il d'autres options ?
- Est-ce que je suis conscient des conditions d'entraînement des systèmes et des risques de reproduction ou d'accroissement des biais et des préjugés ?
- Ai-je pris en compte que l'utilisation de l'IAG a un impact environnemental très élevé ? Suis-je au courant que des outils utilisant l'IA générative consomment davantage de ressources que d'autres types d'applications ?

« La sobriété numérique nous enjoint à faire preuve de pensée critique et d'autonomie dans les choix relatifs au déploiement et à l'utilisation des technologies numériques, afin que celles-ci offrent de véritables bénéfices environnementaux et sociaux. »

— Commission de l'éthique en science et en technologie

Quand et comment indiquer l'utilisation de l'IA générative ?

Dans une perspective de transparence, il importe d'indiquer si l'intelligence artificielle générative (IAG) est utilisée dans le cadre de notre travail. Cette divulgation permet de renforcer le lien de confiance avec nos interlocuteurs et de maintenir la crédibilité des productions de la CSN. Les éléments à mentionner et la manière de le faire peuvent varier en fonction du contexte et de l'utilisation qui en a été faite.

Les balises proposées s'appliquent pour toute production, qu'elle soit destinée à un usage interne, à un tiers ou pour publication officielle.

Il importe de souligner que la mention sur l'utilisation de l'IAG ne nous désengage pas de notre responsabilité quant au contenu généré par le système ou aux décisions qui en découlent. L'IAG ne peut être tenue responsable d'erreurs, de préjudices ou de manquements à des obligations ou à des lois (par exemple, la protection des droits d'auteurs). Il est de notre devoir de vérifier que tout est conforme.

Par ailleurs, les règles d'utilisation ou de mention de l'IA des organisations auxquelles nous soumettons régulièrement des documents peuvent être différentes de celles proposées. Celles-ci pourraient être plus contraignantes ou exiger davantage de détails, voire interdire l'utilisation de l'IA. Il faut donc s'assurer de les connaître avant d'entamer nos travaux.

Le saviez-vous ?

Le Tribunal administratif du travail (TAT) a adopté des [lignes directrices sur l'utilisation de l'IA](#) qui s'adressent aux parties, à leurs représentants ainsi qu'aux juges administratifs. Celles-ci indiquent que, lorsqu'un justiciable ou son représentant utilise l'IA pour préparer un document communiqué au Tribunal, il doit le déclarer en ajoutant la mention suivante en introduction du document : « L'intelligence artificielle (IA) a été utilisée pour générer au moins une partie du contenu de ce document ».

Le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) a adopté une [politique sur l'utilisation de l'IA générative](#) qui s'adresse à toutes les personnes, parties et intervenants qui communiquent avec le CCRI. La politique exige la déclaration de l'utilisation de l'IA générative et la manière dont elle a été utilisée dans les documents soumis au CCRI. À cet effet, la politique stipule que :

- Si vous utilisez l'IA générative pour préparer un document destiné au CCRI, vous devez l'indiquer clairement dans le premier paragraphe du document.
- L'utilisation de l'IA pour aider à préparer un document inclut la rédaction de brouillons, la recherche et la traduction. Cela ne s'applique pas aux outils qui se limitent à la correction, à la mise en forme ou à la suggestion de modifications, tant qu'ils ne créent pas de contenu nouveau et significatif.
- Vous devez également mentionner le nom de l'outil d'IA utilisé, préciser comment et quand il a été utilisé et identifier quelles parties du document ont été générées par l'IA.
- Exemple : « L'outil d'IA générative ChatGPT a été utilisé le 15 septembre 2025, pour générer le contenu des paragraphes 15 à 17 de ce document. »

Par ailleurs, la politique indique que : « Vous ne devez pas utiliser l'IA générative pour la production de documents reflétant ou rapportant des éléments de preuve (déclarations de témoins, affidavits ou autres documents déposés comme preuve). Ces documents doivent être fondés sur la connaissance et l'expérience personnelle d'une personne. »

En cas de non-respect de cette politique, le CCRI indique pouvoir : rejeter vos représentations en tout ou en partie; rejeter votre demande ou plainte; refuser de répondre à votre demande de renseignements; ou prendre toute autre mesure appropriée.

Balises proposées

Le tableau suivant présente différents types d'utilisation de l'IA et indique les principaux éléments à spécifier. À noter que les utilisations ci-dessous mentionnées ne sont pas nécessairement recommandées. Il faut toujours évaluer chaque cas en fonction du contexte et du présent guide.

Lorsque l'IA est utilisée pour aider à :	Exemples	Lignes directrices
La révision d'un texte ou la reformulation	L'utilisation de l'IA pour vérifier l'orthographe et la qualité du français. L'utilisation de Copilot pour reformuler des phrases ou modifier le ton sans qu'il y ait ajout de contenu significatif.	Il n'est pas nécessaire de l'indiquer. Il n'y a pas de contenu significatif qui est généré.
La recherche générale	L'utilisation de l'IA pour effectuer une recherche générale sur un sujet. Par exemple, faire un résumé pour un usage personnel dans la phase exploratoire avant la rédaction, sans générer de contenu significatif. C'est plutôt une aide pour orienter les idées et identifier des sources fiables.	Il n'est pas nécessaire de l'indiquer. Il n'y a pas de contenu significatif qui est généré.
La rédaction	L'utilisation de l'IA pour rédiger un brouillon ou pour bonifier le contenu d'une ébauche d'un texte. Les textes incluent les documents destinés pour un usage interne, à des tiers ou pour publication. Par exemple, des communiqués de presse, des infonégo, des tracts, des guides ou des outils, des mémoires, des avis, des articles de journaux, des lettres ouvertes, la version écrite d'un discours, des notes internes (d'information, de réflexion, ou d'orientation), des avis juridiques ou des présentations...	Il faut l'indiquer. Les éléments suivants peuvent être mentionnés : le modèle, la version, la date, le type d'utilisation et les parties du document concernées. Par exemple : L'outil d'IA générative Copilot a été utilisé le 4 février 2026, pour rédiger les paragraphes 15 à 17 de ce document. On peut aussi indiquer les sections concernées en mettant des guillemets. Autre exemple plus général : L'IA a été utilisée pour générer une partie de ce document.

Lorsque l'IA est utilisée pour aider à :	Exemples	Lignes directrices
L'analyse de renseignements ou de données	Utiliser l'IA pour collecter des données et les trier en fonction de certains critères établis. Utiliser l'IA pour analyser des informations ou pour aider à développer un argumentaire ou une stratégie. Utiliser l'IA pour analyser des informations et des renseignements afin de prendre une décision quant à une requête d'un individu.	Il faut l'indiquer. Les éléments suivants peuvent être mentionnés : le modèle, la version, la date, le type d'utilisation et les parties du document concernées. Par exemple : L'outil d'IA générative Copilot a été utilisé le 4 février 2026, pour recenser des clauses de conventions collectives sur les changements technologiques, les classer en fonction du niveau de protection de l'emploi et faire le tableau A. Par ailleurs, si cela concerne la prise d'une décision qui affecte une personne : – La personne doit être informée de l'utilisation de l'IA ; – On doit aussi lui permettre de demander une révision de la décision par un humain.
La mise en page ou le formatage d'un document	Utiliser l'IA pour faire la mise en page d'un texte.	Il n'est pas nécessaire de l'indiquer sauf s'il y a création d'images.
La création d'images ou de vidéos	Utiliser l'IA pour générer des images, par exemple pour un tract ou pour une présentation PowerPoint.	Il faut l'indiquer. Les éléments suivants peuvent être mentionnés : le modèle, la version, la date, le type d'utilisation, les images ou les parties de la vidéo concernées. Par exemple : L'outil Copilot a été utilisé le 16 mars 2026 pour générer cette image. L'ajout d'un filigrane IA. Il est important de ne pas induire en erreur les gens lorsque les images générées ressemblent à de réelles images.

Lorsque l'IAG est utilisée pour aider à :	Exemples	Lignes directrices
Au codage	Utiliser l'IAG pour trouver des formules afin de faire des opérations dans des bases de données Excel.	Il n'est pas nécessaire de l'indiquer.
La traduction	Utiliser l'IAG pour traduire un extrait d'un document que l'on souhaite citer.	Il faut l'indiquer. Les éléments suivants peuvent être mentionnés : le modèle, la version, la date et la langue d'origine. Par exemple : Traduction libre. L'outil Copilot a été utilisé pour la traduction de l'anglais au français de cet extrait.
Répondre ou entretenir une conversation avec une personne	Un agent conversationnel qui répond aux questions de base sur une page internet ou un agent conversationnel qui répond au téléphone.	Il faut l'indiquer. Il faut informer l'interlocuteur qu'il interagit avec un robot conversationnel et non avec un humain. Par exemple : Dans le message d'introduction, préciser que la voix est celle d'un agent conversationnel. Dans des messages par écrit, indiquer que les réponses sont générées par un système d'intelligence artificielle. Note : Éviter de donner un prénom à l'agent conversationnel.

Références

Commissions de l'éthique en science et en technologie (CEST) (2024)
[Regard éthique sur les effets environnementaux des technologies numériques au Québec : l'impératif de la sobriété numérique](#)

Confédération des syndicaux nationaux (CSN) (2023)
[Baliser le recours à l'intelligence artificielle en éducation](#)

Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) (2025)
[No 12 — Politique sur l'utilisation de l'IA générative](#)

Déclaration de Montréal IA responsable (2018)
[La déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle 2018](#)

Fédération des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ—CSN) (2025)
[L'IA dans les établissements d'enseignement : 8 principes fondamentaux pour soutenir le travail syndical](#)

[Lignes directrices et moyens pour une utilisation éthique de l'IA \(regroupement cégep\)](#)

Gouvernement du Canada (2025)
[Guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative](#)

Ministère de l'Éducation du Québec (2024-2025)
[L'utilisation pédagogique, éthique et légale de l'intelligence artificielle générative — Guide destiné au personnel enseignant](#)

Tribunal administratif du travail (TAT) (2025)
[Lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les activités juridictionnelles du Tribunal administratif du travail](#)



Solidaire
depuis 1921